

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

CELLCOM

Siège Social : 25 Rue de l'Artisanat CHARGUIA 2 ARIANA.

La société CELLCOM publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 30 juin 2024. Ces états sont accompagnés du rapport du commissaire aux comptes, Mr Achraf GUERMECH (AMC Ernst & Young).

BILAN CONSOLIDE (Exprimé en dinar tunisien)

	31 décembre	
Notes	2024	2023
ACTIFS		
ACTIFS NON COURANTS		
Immobilisations incorporelles	366 274	366 274
- Amortissements des immobilisations incorporelles	(366 274)	(366 274)
A.1	-	-
Immobilisations corporelles	3 633 927	3 663 356
- Amortissements des immobilisations corporelles	(3 255 971)	(3 163 942)
A.1	377 956	499 414
Immobilisations financières	624 512	624 512
- Provisions pour dépréciation des immobilisations financières	(318 810)	(318 810)
A.2	305 702	305 702
Total des actifs immobilisés	683 658	805 116
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS	683 658	805 116
ACTIFS COURANTS		
Stocks	10 404 923	8 645 757
- Provisions pour dépréciation des stocks	(2 465 221)	(2 611 302)
A.3	7 939 702	6 034 455
Clients et comptes rattachés	18 269 277	12 649 067
- Provisions pour dépréciation des comptes clients	(8 243 992)	(7 898 243)
A.4	10 025 285	4 750 824
Autres actifs courants	13 603 544	15 005 266
- Provisions des comptes d'actifs courants	(1 093 330)	(1 057 003)
A.5	12 510 214	13 948 263
Liquidités et équivalents de liquidités		1 905 768
- Provisions pour dépréciation des liquidités	2 041 862	-
A.6	2 041 862	1 905 768
TOTAL DES ACTIFS COURANTS	32 517 063	26 639 309
TOTAL DES ACTIFS	33 200 721	27 444 426

BILAN CONSOLIDE
(Exprimé en dinar tunisien)

		31 décembre	
	Notes	2024	2023
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		4 461 532	4 461 532
Réserves consolidées		1 213 162	994 753
Résultat consolidé		943 507	218 409
Total des capitaux propres - Part du Groupe	A.7	6 618 201	5 674 694
Intérêts minoritaires dans les réserves	A.7	1	1
Intérêts minoritaires dans le résultat	A.7	-	-
Total des intérêts minoritaires		1	1
Total des capitaux propres consolidés		6 618 202	5 674 695
PASSIFS			
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts	A.8	224 845	261 724
Provisions pour risques et charges	A.9	471 765	408 520
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		696 610	670 244
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés	A.10	10 546 553	6 743 598
Autres passifs courants	A.11	1 296 794	1 312 269
Concours bancaires et autres passifs financiers	A.12	14 042 562	13 043 620
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		25 885 909	21 099 487
TOTAL DES PASSIFS		26 582 519	21 769 731
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		33 200 721	27 444 426

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
(Exprimé en dinar tunisien)

	Notes	Exercice de 12 mois clos le	
		31-déc-24	31-déc-23
Revenus	B.1	72 475 993	62 509 056
<u>Total produits d'exploitation</u>		72 475 993	62 509 056
Coût d'achat des marchandises vendues	B.2	64 984 973	56 058 627
Charges de personnel	B.3	2 303 812	2 909 243
Dotations aux amortissements et aux provisions	B.4	454 585	(215 631)
Autres charges d'exploitation	B.5	2 170 770	2 359 615
<u>Total des charges d'exploitation</u>		69 914 140	61 111 853
<u>RESULTAT D'EXPLOITATION</u>		2 561 853	1 397 203
Charges financières nettes	B.6	(1 457 604)	(1 270 955)
Produits des placements		-	1 486
Autres gains ordinaires	B.7	66 824	334 685
Autres pertes ordinaires	B.8	(33 405)	(74 943)
<u>RESULTAT COURANTS DES SOCIETES INTEGREES</u>		1 137 668	387 477
Impôts exigibles		(194 161)	(169 068)
<u>RESULTAT NET</u>		943 507	218 409
Effets des modifications comptables		-	-
<u>RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE</u>		943 507	218 409
Part revenant aux intérêts minoritaires		-	-
Part revenant au groupe		943 507	218 409

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

I. Présentation du Groupe

Le « Groupe CELLCOM » est un groupe de sociétés composé des quatre entités suivantes :

- « CELLCOM SA » (Société mère) : Société anonyme cotée en bourse ayant pour capital 4 461 532 Dinars. La société a pour objet la commercialisation et la distribution en gros du matériel et des équipements de télécommunication. Elle commercialise aussi les équipements d'architecture électronique, informatique et audiovisuelle. Elle effectue également les prestations de services après-vente des produits commercialisés. Elle est également distributeur des lignes et des cartes de recharge téléphoniques de Tunisie Télécom.
- « CELLCOM Retail » : SARL au capital de 500 000 Dinars ayant pour objet principal le commerce de détail du matériel et des équipements de télécommunication.
- « CELLCOM Distribution » : SARL au capital de 1 000 000 Dinars ayant pour objet principal la commercialisation des petits électroménagers, des produits audiovisuels, des écrans de télévision, des récepteurs et des paraboles.
- « CELLCOM international » : SARL au capital de 150 000 Dinars créée en 2018 et non encore entrée en activité au 31/12/2024.

II. Référentiel comptable

Les Etats Financiers consolidés du « Groupe CELLCOM », arrêtés au 31 Décembre 2024, sont élaborés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie tels que définis par la loi 96-112 et le décret 96-2459 du 30 Décembre 1996. Il s'agit, entre autres :

- Du Cadre Conceptuel ;
- De la Norme Comptable Générale (NCT 1) ;
- Des Normes Comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37) ;
- De la Norme Comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) et
- De la Norme Comptable relative aux informations sur les parties liées (NCT 39).

III. Principes de comptabilisation

Les Etats Financiers consolidés sont libellés en Dinars Tunisiens et sont préparés en respectant notamment les hypothèses sous-jacentes et les conventions comptables suivantes :

- Hypothèse de la continuité de l'exploitation
- Hypothèse de la comptabilité d'engagement
- Convention de l'entité
- Convention de l'unité monétaire
- Convention de la périodicité
- Convention du coût historique
- Convention de la réalisation du revenu
- Convention de rattachement des charges aux produits
- Convention de l'objectivité
- Convention de permanence des méthodes
- Convention de l'information complète
- Convention de prudence
- Convention de l'importance relative
- Convention de prééminence du fond sur la forme

IV. Principes de consolidation

Les filiales correspondent aux entreprises dans lesquelles le Groupe possède, directement ou indirectement, plus de 40% des droits de vote ou dispose du pouvoir d'exercer un contrôle sur leurs activités.

Les filiales sont consolidées à compter de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le Groupe a obtenu le contrôle et ce jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse.

Les Etats Financiers des filiales couvrent la même période de référence que celle de la société mère, et sont préparés sur la base de méthodes comptables homogènes.

Tous les soldes, produits et charges intra-Groupe ainsi que les profits et pertes latents résultant de transactions internes sont éliminés.

Les intérêts minoritaires représentent la part des profits ou des pertes ainsi que les actifs nets, qui ne sont pas détenus par le Groupe. Ils sont présentés dans le compte de résultat consolidé et dans les capitaux propres du bilan consolidé séparément du résultat et des capitaux propres attribuables à la société mère.

L'intégration globale s'applique aux entreprises contrôlées de manière exclusive par le Groupe. Elle requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

V. Périmètre et méthodes de consolidation

Les Etats Financiers consolidés comprennent les Etats Financiers de la société « CELLCOM SA » et ceux de ses filiales, arrêtés au 31 Décembre 2024.

Le périmètre de consolidation ainsi que les méthodes de consolidation du « Groupe CELLCOM » se présentent comme suit :

Sociétés	2024		2023		Méthode de consolidation
	%	%	%	%	
	De contrôle	D'intérêt	De contrôle	D'intérêt	
CELLCOM SA	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Intégration Globale
CELLCOM DISTRIBUTION	99,99%	99,00%	99,99%	99,00%	Intégration Globale
CELLCOM RETAIL	99,98%	99,98%	70,00%	70,00%	Intégration Globale
CELLCOM INTERNATIONAL	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Intégration Globale
CELLCOM COTE D'IVOIRE	70,00%	70,00%	70,00%	70,00%	Exclue du périmètre (*)

(*) La société « CELLCOM Côte d'Ivoire » a été exclue du périmètre de consolidation depuis 2018 et a fait l'objet d'une réserve au niveau de notre opinion d'audit sur les Etats Financiers Consolidés.

VI. Méthodes comptables

Les principes comptables les plus significatifs utilisés pour la préparation des Etats Financiers consolidés du « Groupe CELLCOM » se résument comme suit :

► Revenus

Les revenus provenant des ventes de marchandises sont mesurés à la juste valeur des contreparties reçues ou à recevoir. Les revenus sont nets de remises et réductions commerciales consenties par l'entreprise et les rendus acceptés par elle. Les sommes encaissées pour le compte de tiers, par exemple les taxes collectées pour le compte de l'Etat, ne font pas partie des revenus.

Les revenus provenant de la vente de marchandises sont comptabilisés, conformément à la Norme Comptable Tunisienne 3, lorsque l'ensemble des conditions suivantes sont satisfaites :

- L'entreprise a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété ;
- Le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable ;
- Il est probable que des avantages futurs associés à l'opération bénéficieront à l'entreprise et
- Les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable.

► Stocks

Les stocks de marchandises acquises par la société sont évalués à leur coût d'acquisition. Ce coût comprend le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et les taxes non récupérables par l'entreprise ainsi que les frais de transport, d'assurance liée au transport et les autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés, déduction faite de toutes les réductions commerciales obtenues.

La formule de valorisation adoptée par la société est celle du coût moyen pondéré et les flux d'entrée et de sortie de stocks sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire intermittent.

A la date de clôture, il est procédé à la détermination de la valeur de réalisation nette des stocks sur la base des hypothèses les plus vraisemblables de la valeur probable de réalisation dans des conditions normales de vente. Toute dépréciation et/ou perte éventuelles sont constatées en charges de l'exercice.

Pour les articles à rotation lente, la Direction de la société a prévu une politique de dépréciation qui varie en fonction de la catégorie des articles et de leur antériorité.

► Participations

Les titres de participations détenus par la société sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

La valeur d'usage des titres de participation est déterminée, conformément à la Norme Comptable Tunisienne 7 relative aux placements, en tenant compte de plusieurs facteurs notamment la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

► Éléments Libellés en monnaie étrangère

Tout actif, passif, produit ou charge résultant d'une opération en monnaie étrangère est converti en monnaie de comptabilisation à la date de l'opération selon le taux de change en vigueur à cette date conformément à la Norme Comptable Tunisienne 15 relative aux opérations en monnaies étrangères.

A chaque date de clôture, les éléments monétaires libellés en monnaies étrangères sont évalués en utilisant le taux de change en vigueur à la date de clôture. Les gains ou pertes de change ainsi résultant sont constatés en résultat. Les éléments non monétaires qui sont comptabilisés au coût historique exprimé en monnaies étrangères restent évalués au taux de change en vigueur à la date de l'opération.

► Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées au coût historique qui englobe le prix d'acquisition, les droits et taxes supportés et non récupérables ainsi que tous les frais engagés en vue de mettre l'immobilisation en état de marche en vue de l'utilisation prévue (fret, assurance, etc.).

► Homogénéisation et Elimination des soldes et transactions intra-Groupe

Les opérations et transactions internes sont traitées de manière à neutraliser leurs effets. Ces opérations concernant principalement les comptes courants entre sociétés du périmètre.

Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au Groupe sont éliminés lorsqu'ils concernent des filiales faisant l'objet d'une intégration globale ou intégration proportionnel au prorata du pourcentage d'intérêt.

► Impôt différé

Les sociétés du « Groupe CELLCOM » sont soumises à l'impôt sur les sociétés (IS) selon les règles et les taux en vigueur en Tunisie.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible. Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

VII. Retraitement de l'information comparative de l'état de résultat consolidé

Les données comparatives de la note relative aux revenus consolidés ont été retraitées comme suit :

(En DT)

Désignation	31/12/2023	Retraitement (*)	31/12/2023
	Avant retraitement		Après retraitement
Chiffre d'affaires brut	62 509 056	(62 509 056)	-
Ventes des marchandises		53 756 640	53 756 640
Ventes des cartes de recharge		8 752 416	8 752 416

(*) Le retraitement consiste à présenter le chiffre d'affaires brut selon la nature des revenus, en distinguant les ventes de marchandises des ventes de cartes de recharge.

VIII. Informations afférentes aux éléments des Etats Financiers Consolidés

A- Notes du bilan consolidé

A.1 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles nettes s'élèvent à 377 956 DT au 31 Décembre 2024 contre 499 414 DT au 31 Décembre 2023. Le tableau de variation des immobilisations pour la période allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 Décembre 2024 se présente comme suit :

Désignation	Valeur Brute au	Acquisitions	Cessions	Valeur Brute au	Amortissements	Dotation aux	Régularisation	Amortissements	VCN au	VCN au
	31/12/2023			31/12/2024	cumulés au	amortissements		cumulés au	31/12/2023	31/12/2024
Logiciels	366 274	-	-	366 274	366 274	-	-	366 274	-	-
Immobilisations Incorporelles	366 274	-	-	366 274	366 274	-	-	366 274	-	-
Matériels et outillages	146 064			146 064	142 761	1 259		144 020	3 303	2 044
Matériels de transport	22			22	22			22	-	-
Agencements, aménagements et installations	1 184 714			1 184 714	1 076 682	33 694		1 110 376	108 032	74 338
Matériels et mobiliers de bureaux	191 707			191 707	175 579	4 237		179 816	16 128	11 891
Matériels informatiques	402 605	11 553		414 158	373 885	19 484		393 369	28 720	20 789
Matériels de transport à statut juridique particulier	1 716 244	196 500	(237 482)	1 675 262	1 373 012	96 671	(63 316)	1 406 367	343 232	268 895
Immobilisations en cours	22 000			22 000	22 000			22 000	-	-
Immobilisations Corporelles	3 663 356	208 053	(237 482)	3 633 927	3 163 942	155 345	(63 316)	3 255 971	499 414	377 956
Total Général	4 029 631	208 053	(237 482)	4 000 201	3 530 216	155 345	(63 316)	3 622 245	499 414	377 956

A.2 Immobilisations financières

Les immobilisations financières nettes s'élèvent à 305 702 DT au 31 Décembre 2024 contre le même solde au 31 Décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignations	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Titres de participation non consolidés (*)	308 020	308 020
Dépôts et cautionnements	316 492	316 492
Total Brut	624 512	624 512
- Provisions pour dépréciation des immobilisations financières	(318 810)	(318 810)
Total net	305 702	305 702

(*) Il s'agit principalement des titres de participation dans « CELLCOM Côte d'Ivoire » s'élevant à 307 020 Dinars, totalement provisionnés.

A.3 Stocks

Les stocks nets s'élèvent à 7 939 702 DT au 31 Décembre 2024 contre 6 034 455 DT au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignations	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Stocks de marchandises	10 404 923	8 645 757
Total Brut	10 404 923	8 645 757
Provisions pour dépréciation des stocks	(2 465 221)	(2 611 302)
Total net	7 939 702	6 034 455

A.4 Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés nets s'élèvent à 10 025 285 DT au 31 Décembre 2024 contre 4 750 824 DT au 31 Décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignations	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Clients ordinaires	5 644 267	2 175 391
Clients - effets à recevoir	3 357 080	3 339 451
Clients - traites cautionnées	2 941 662	2 388 068
Clients douteux	2 505 183	321 862
Clients - chèques impayées	1 865 551	1 859 520
Clients - traites impayées	1 270 140	1 967 926
Clients factures à établir	685 394	596 848
Total Brut	18 269 277	12 649 067
Provisions sur effets et chèques impayés	(5 098 496)	(5 074 228)
Provisions pour dépréciation des comptes clients	(3 145 496)	(2 824 015)
Total net	10 025 285	4 750 824

A.5 Autres actifs courants

Les autres actifs courants nets s'élèvent à 12 510 214 DT au 31 Décembre 2024 contre 13 948 263 DT au 31 Décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignations	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Débiteurs divers	7 089 088	9 657 894
Etat, Impôts et taxes	5 263 300	4 412 270
Comptes transitoires	827 955	461 737
Produits à recevoir	167 322	156 798
Fournisseurs débiteurs	163 113	243 282
Charges constatées d'avance	73 171	63 776
Prêts aux personnels	19 466	9 381
Fournisseurs - avances et acomptes	129	129
Total Brut	13 603 544	15 005 266
Provisions pour dépréciation des autres actifs courants	(1 093 330)	(1 057 003)
Total net	12 510 214	13 948 263

A.6 Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités nets s'élèvent à 2 041 862 DT au 31 Décembre 2024 contre 1 905 768 DT au 31 Décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignations	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
BH	1 476 825	1 561 132
Effets et chèques à l'encaissement	321 266	259 650
C C P	114 010	59 332
Amen Bank	106 240	-
Caisse courante	23 114	23 666
Total	2 041 862	1 905 768

A.7 Tableau de variation des capitaux propres

Le tableau de variation des capitaux propres pour la période allant du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 se présente comme suit :

Rubriques	Soldes au 31/12/2023	Affectation du résultat	Résultat de l'exercice	Solde au 31/12/2024
Capital social	4 461 532			4 461 532
Réserves consolidés (groupe)	994 753	218 409		1 213 162
Résultats consolidés (groupe)	218 409	(218 409)	943 507	943 507
Capitaux propres du groupe	5 674 694	-	943 507	6 618 201
Intérêts des minoritaires (réserves & capital)	1	-	-	1
Intérêts des minoritaires (résultat)	-	-	-	-
Intérêts des minoritaires	1	-	-	1
Total C.P. consolidés	5 674 695	-	943 507	6 618 202

A.8 Emprunts

Les emprunts s'élèvent à 224 845 DT au 31 Décembre 2024 contre 261 724 DT au 31 Décembre 2023 et se rattachent exclusivement aux échéances à plus d'un an sur emprunts leasing.

A.9 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 471 765 DT au 31 Décembre 2024 contre 408 520 DT au 31 Décembre 2023 et se rapportent à l'estimation des différents risques opérationnels encourus par le Groupe.

A.10 Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent à 10 546 553 DT au 31 Décembre 2024 contre 6 743 598 DT au 31 Décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignations	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Fournisseurs locaux	10 026 860	5 852 204
Fournisseurs étrangers	519 693	891 394
Total	10 546 553	6 743 598

A.11 Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'élèvent à 1 296 794 DT au 31 Décembre 2024 contre 1 312 269 DT au 31 Décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignations	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Charges a payer	309 730	317 254
Dettes fiscales	234 506	261 880
Créditeurs divers	193 897	193 897
Recettes en instance d'affectation	154 470	155 939
Dettes envers les personnels	127 293	221 162
Dettes sociales	117 221	97 741
Clients avances et acomptes	108 214	12 342
Comptes transitoires passifs	48 598	48 598
Assurance groupe	2 865	3 455
Total	1 296 794	1 312 269

A.12 Concours bancaires et autres passifs financiers

Les concours bancaires et autres passifs financiers s'élèvent au 31 Décembre 2024 à 14 042 562 DT contre 13 043 620 DT au 31 Décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignations	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Crédit de mobilisation de créances commerciales	12 165 388	10 510 478
Banque de l'Habitat (Exploitation)	1 710 594	2 438 316
Intérêts courus et non échus	112 576	13 304
Crédit a moins d'un an Hannibal lease	47 866	70 139
Tunisie factoring	6 139	-
Chèques à payer	-	11 244
Attijari Bank	-	139
Total	14 042 562	13 043 620

B-Notes de l'état de résultat consolidé

B.1 Revenus

Les revenus s'élèvent à 72 475 993 DT au titre de l'exercice 2024 contre 62 509 056 DT au titre de l'exercice 2023 et se détaillent comme suit :

Libellé	2024	2023
Ventes des marchandises	64 508 139	53 756 640 (*)
Ventes des cartes de recharge	7 967 854	8 752 416 (*)
Total	72 475 993	62 509 056

(*) Montants retraités pour des besoins de comparabilité (Voir note VII aux Etats Financiers)

B.2 Coût d'achat des marchandises vendues

Le coût d'achat des marchandises vendues s'élève à 64 984 973 DT au titre de l'exercice 2024 contre 56 058 627 DT au titre de l'exercice 2023 et se détaillent comme suit :

Désignations	2024	2 023
Achats de marchandises	51 620 058	44 175 861
Frais sur achats de marchandises	12 632 177	10 186 084
Commissions sur ventes cartes de recharge	2 578 640	2 756 950
Commissions sur ventes PEM	611	2 487
RRR obtenus sur achat	(87 347)	(592 829)
Variation des stocks des marchandises	(1 759 166)	(469 926)
Total	64 984 973	56 058 627

B.3 Charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent à 2 303 812 DT au titre de l'exercice 2024 contre 2 909 243 DT au titre de l'exercice 2023 et se détaillent comme suit :

Libellé	2024	2 023
Rémunérations brutes	1 888 648	2 366 974
Cotisations sociales	354 614	479 172
Assurances groupe	60 550	63 096
Total	2 303 812	2 909 243

B.4 Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions nettes des reprises s'élèvent à 454 585 DT (Dotation nette) au titre de l'exercice 2024 contre 215 631 DT (Reprise nette) au titre de l'exercice 2023 et se détaillent comme suit :

Désignations	2024	2 023
Dotations aux provisions pour dépréciations des créances clients	419 292	242 298
Dotations aux amortissements	155 344	209 139
Dotations aux provisions pour risques et charges	63 244	26 469
Dotations aux provisions pour dépréciations des actifs	36 328	103 869
Dotations aux provisions pour dépréciations stocks	18 510	312 001
Reprises sur Dotations aux provisions pour dépréciations des immobilisations financières	-	(82 999)
Reprises sur provisions pour risques et charges	-	(46 349)
Reprises sur provisions pour dépréciations des créances	(5 500)	(87 460)
Reprises sur provisions des chèques impayés	(68 043)	(20 582)
Reprises sur provisions pour dépréciations des stocks	(164 590)	(872 018)
Total	454 585	(215 631)

B.5 Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation s'élèvent à 2 170 770 DT au titre de l'exercice 2024 contre 2 359 615 DT au titre de l'exercice 2023 et se détaillent comme suit :

Désignations	2024	2 023
Honoraires et commissions	676 781	811 740
Frais de Marketing	391 616	212 887
Locations	253 121	270 201
Impôts et taxes	213 255	245 926
Achats non stockés	196 387	195 428
Frais bancaires	104 442	170 558
Autres services extérieurs	95 796	5 371
Entretiens et réparations	94 391	108 319
Déplacements Missions Réceptions	87 847	92 595
Primes d'assurances	64 379	89 730
Frais de télécommunication	42 425	52 849
Jetons de présence	31 250	31 250
Etudes, documentations Formations	28 068	23 536
Transport	19 914	44 794
Publicité	16 476	-
Sous-traitance	167	20 631
Transfert de charges	(145 545)	(16 202)
Total	2 170 770	2 359 615

B.6 Charges financières nettes

Les charges financières nettes s'élèvent à 1 457 604 DT (Charge nette) au titre de l'exercice 2024 contre 1 270 955 DT (Charge nette) au titre de l'exercice 2023 et se détaillent comme suit :

Désignations	2024	2 023
Intérêts bancaires sur opérations de financement	1 080 918	737 631
Différences de change nettes	314 117	157 351
Agios débiteurs	7 109	99 975
Intérêts d'escompte et encaissements effets	30 822	258 053
Intérêts Hannibal Lease	31 839	17 945
Agios créditeurs	(7 201)	-
Total	1 457 604	1 270 955

B.7 Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires s'élèvent à 66 824 DT au titre de l'exercice 2024 contre 334 685 DT au titre de l'exercice 2023 et se détaillent comme suit :

Désignations	2024	2 023
Autres gains	37 824	144 529
Produits nets sur cessions des immobilisations	29 000	190 156
Total	66 824	334 685

B.8 Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires s'élèvent à 33 405 DT au titre de l'exercice 2024 contre 74 943 DT au titre de l'exercice 2023 et se détaillent comme suit :

Désignations	2024	2023
Charges nettes sur cessions des immobilisations	14 167	-
Pénalités et amendes	12 670	6 055
Autres pertes	6 568	68 888
Total	33 405	74 943

Notes de l'état des flux de trésorerie consolidé

C.1 Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation présentent un total négatif de 707 645 DT au titre de l'exercice 2024 contre un flux positif de 1 480 105 DT au titre de l'exercice 2023 et se détaillent comme suit :

Désignations	Soldes au	Soldes au	Variation
	31/12/2024	31/12/2023	
Résultat net de l'exercice (Groupe)			943 507
Part revenant aux intérêts minoritaires			
Ajustements pour :			
Amortissements des immobilisations	3 988 672	3 832 398	156 274
Provisions pour dépréciations des immobilisations financières	318 810	318 810	-
Provisions pour dépréciation des stocks	2 465 221	2 611 302	(146 080)
Provisions pour dépréciation des créances clients	8 243 992	7 898 243	345 749
Provisions pour dépréciation des autres créances	1 093 331	1 057 933	35 398
Provisions pour dépréciation des liquidités et équivalents de liquidités		-	-
Provisions pour risques et charges	471 764	408 520	63 244
Total 1			454 585
Ajustements pour variation des :			
Stocks	10 404 923	8 645 757	(1 759 166)
Créances clients	18 269 277	12 649 067	(5 620 210)
Autres actifs	13 603 544	15 005 266	1 401 721
Fournisseurs et autres dettes	11 843 347	8 055 867	3 787 480
Intérêt courus	112 576	13 304	99 272
Total 2			(2 090 904)
Plus ou moins-values de cession			(14 833)
Total des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			(707 645)

C.2 Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement

Les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement présentent un total négatif de 19 052 DT au titre de l'exercice 2024 contre un flux positif de 227 355 DT au titre de l'exercice 2023 et se détaillent comme suit :

Désignations	Soldes au	Soldes au	Variation
	31/12/2024	31/12/2023	
Décaissements pour acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles			
Variation des immobilisations corporelles et incorporelles	4 000 201	4 029 630	29 430
Ajustement pour valeurs brutes des immobilisations cédées			(237 482)
Total 1			(208 052)
Encaissements sur cession d'immobilisations corporelles et incorporelles			
Valeurs brutes des immobilisations cédées			237 482
Amortissements cumulés des immobilisations cédées			(63 315)
Plus-value sur cessions d'immobilisations			14 833
Total 2			189 000
Total des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			(19 052)

C.3 Flux de trésorerie liés aux activités de financement

Les flux de trésorerie liés aux activités de financement présentent un total positif de 1 595 758 DT au titre de l'exercice 2024 contre un flux positif de 59 137 DT au titre de l'exercice 2023 et se détaillent comme suit :

Désignations	Soldes au	Soldes au	Variation
	31/12/2024	31/12/2023	
Remboursements d'emprunts leasing (Principal)			
Variation des emprunts leasing à long terme	224 845	261 724	(36 879)
Variation des échéances à moins d'un sur emprunts leasing	47 866	70 139	(22 273)
Total 1			(59 152)
Variation des crédits de financement à court terme			
Variation des crédits de financement à court terme	12 165 388	10 510 478	1 654 910
Total 2			1 654 910
Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement			1 595 758

C.4 Trésorerie à la clôture de la période

La trésorerie nette accuse un solde positif de 325 130 DT au 31 Décembre 2024 contre un solde négatif de 534 931 DT au 31 Décembre 2023 se détaillant comme suit :

Désignations	31/12/2024	31/12/2023
Liquidités et équivalents de liquidités	2 041 862	1 905 768
Concours bancaires	(1 716 732)	(2 449 699)
Total	325 130	(543 931)

IX. Continuité d'exploitation de la filiale « CELLCOM Retail »

Les fonds propres de la société « CELLCOM Retail » présentaient au 31 Décembre 2024 un solde négatif de 57 699 DT en raison des pertes subies durant les derniers exercices et de la résiliation à fin 2021 de ses relations d'affaires avec la société « JUMIA » qui représente son principal client.

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société tenue le 25 Décembre 2023 a décidé la poursuite de l'activité de la société et a procédé à une augmentation de capital de 460 000 DT par conversion de la créance de la société « CELLCOM SA ». Toutefois, malgré cette opération, les pertes reportées s'élèvent à 543 905 DT, et un résultat déficitaire de 17 794 DT a été constaté pour l'exercice 2024, conduisant au maintien d'un niveau négatif des capitaux propres à la clôture de l'exercice.

Cette situation résulte d'une baisse continue du volume d'activités. Un premier plan de relance élaboré en 2024 n'a été que partiellement mis en œuvre. En conséquence, un second plan a été préparé en 2025, dont l'exécution n'a pas encore débuté.

La direction du groupe « CELLCOM » étudie plusieurs pistes de reprise des activités à partir de juin 2025. Malgré la volonté affichée des actionnaires de relancer la société à travers la recherche de nouveaux contrats, les éléments mentionnés, indiquent l'existence d'une incertitude significative sur la capacité de la société à continuer ses activités.

X. Engagements hors bilan

1- Engagements donnés

- La société « CELLCOM SA » a consenti au profit de la Banque de l'Habitat un nantissement en premier rang sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels composant son fonds de commerce en garantie des crédits de gestion obtenus auprès de cette banque à hauteur de 15 500 000 Dinars.
- Les effets escomptés non échus avec la Banque de l'Habitat s'élèvent au 31 Décembre 2024 à 362 421 DT.

2- Engagements reçus

- La société « CELLCOM SA » a obtenu le cautionnement personnel et solidaire de la société « YKH HOLDING » au profit de la Banque de l'Habitat en garantie des crédits de gestion obtenus à hauteur de 15 500 000 Dinars.
- La société « CELLCOM SA » a obtenu des cautions de la part de la Banque de l'Habitat au profit de « Tunisie Telecom » en relation avec l'activité de distribution des cartes de recharge pour un montant total de 20 000 Dinars.
- La société « CELLCOM Retail SARL » a obtenu de la part de la société YKH Holding SA un engagement formalisé par une lettre de confort en date du 30 mai 2025, visant à garantir la couverture des dettes intergroupe existantes ou à venir entre les entités du groupe CELLCOM.

XI. Evènements postérieurs à la date de clôture

Les présents États Financiers consolidés sont arrêtés par le Conseil d'Administration du 09 Juin 2025. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Rapport Général du Commissaire aux Comptes
Etats Financiers consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2024

Messieurs les actionnaires de la société « CELLCOM SA »,

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers Consolidés

1. Opinion avec réserve

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 30 Juin 2022, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers consolidés du « Groupe CELLCOM » (le « Groupe »), qui comprennent le bilan consolidé arrêté au 31 Décembre 2024, l'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces Etats Financiers consolidés font ressortir des capitaux propres consolidés positifs (part du Groupe) de 6 618 201 DT, y compris le résultat consolidé bénéficiaire de l'exercice (part du Groupe) qui s'élève à 943 507 DT.

À notre avis, à l'exception des incidences des problèmes décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les Etats Financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe au 31 Décembre 2024, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion avec réserve

a. Participation au capital de la société « CELLCOM Côte d'Ivoire »

Les titres de participation détenus par la société « CELLCOM SA » sur la société « CELLCOM Côte d'Ivoire » accusent, au 31 Décembre 2024, un solde de 307 020 DT totalement provisionné.

Cette filiale a été exclue du périmètre de consolidation à partir de l'exercice 2018.

En absence de toute information sur la situation juridique, comptable et financière de cette entité, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur le caractère approprié du traitement comptable retenu par la Direction vis-à-vis de ces titres.

b. Réserves exprimées au niveau du rapport de commissariat aux comptes de la filiale « CELLCOM Retail »

▪ Clients et comptes rattachés

La rubrique « clients et comptes rattachés » présente au 31 décembre 2024 un solde net de 661 702 DT.

Cette rubrique inclut à hauteur de 164 381 DT, des créances dont le recouvrement est jugé incertain, cependant, aucune provision pour dépréciation n'a été comptabilisée à ce titre.

En conséquence, le solde des « clients et comptes rattachés » ainsi que le résultat net de l'exercice et les capitaux propres de la société « CELLCOM Retail », peuvent être majorés d'un montant de 164 381 DT.

▪ Autres actifs courants

La rubrique des « autres actifs courants » présente au 31 décembre 2024, un solde net de 221 890 DT. Cette rubrique inclut à hauteur de 90 165 DT, certains comptes dont les soldes n'ont pas pu être justifiés par la Direction et qui n'ont pas fait l'objet de provisions.

En conséquence, la rubrique « Autres actifs courants », ainsi que le résultat net de l'exercice et les capitaux propres de la société « CELLCOM Retail », peuvent être majorés d'un montant de 90 165 DT.

- **Stocks**

La rubrique des « stocks » présente au 31 décembre 2024 un solde net de 21 242 DT.

La société n'a pas procédé à la date de clôture à un inventaire physique exhaustif. Il n'a pas été possible de vérifier les quantités en stocks par d'autres procédures alternatives.

En conséquence, il n'a pas été possible de confirmer l'exactitude des valeurs comptables des stocks présentées dans les états financiers au 31 décembre 2024.

- **Liquidités et équivalents de liquidités**

Les banques « BH BANK » et « AMEN BANK » n'ont pas répondu à nos demandes de confirmation. Par ailleurs, la Direction de la société ne nous a pas communiqué un PV d'inventaire de la caisse au 31 décembre 2024.

En conséquence, il n'est pas possible d'apprécier les conséquences éventuelles des informations qui seraient parvenues si ces éléments nous étaient communiqués.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserves.

3. Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation de la filiale « CELLCOM Retail »

Nous attirons l'attention sur la note IX aux Etats Financiers consolidés qui indique qu'à partir du mois de Décembre 2021, la société « CELLCOM Retail » a résilié ses relations d'affaires avec la société « JUMIA » qui représente son principal client.

Face à cette situation, un plan de reprise a été arrêté en 2024, mais n'a été que partiellement réalisé.

En conséquence, un deuxième plan a été préparé en 2025, dont l'exécution n'a pas encore été entamée.

Malgré l'intention des actionnaires de relancer les activités à travers la recherche de nouveaux contrats, ce qui justifie l'application du principe de continuité d'exploitation lors de l'arrêté des comptes de l'exercice 2024, les éléments susmentionnés, combinés avec le fait que les capitaux propres de la société accusent au 31 Décembre 2024 un solde négatif de 57 699 DT, indiquent l'existence d'une incertitude significative sur la capacité de la société à continuer ses activités.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

4. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après, mentionnée au niveau du rapport d'audit sur les états financiers individuels de la société CELLCOM SA, constituait la question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

▪ Immobilisations financières

Risques identifiés

Les immobilisations financières de la filiale « CELLCOM RETAIL » présentent au 31 Décembre 2024 un solde net de 1 908 754 DT.

Ces immobilisations sont constituées principalement de titres de participation détenus dans différentes entités du groupe, comptabilisés au coût d'acquisition.

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. La valeur d'usage des titres de participation est déterminée, conformément à la Norme Comptable Tunisienne 7 relative aux placements, en tenant compte de plusieurs facteurs notamment la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Les risques suivants ont été identifiés par rapport à cette rubrique :

- Les titres « CELLCOM Retail », inclus au niveau de cette rubrique, présentent au 31 décembre 2024 un solde brut de 517 975 Dinars provisionné à hauteur de 57 975 Dinars ;
- Au 31 décembre 2024, les capitaux propres de la filiale « CELLCOM Retail » sont négatifs à hauteur de 57 699 Dinars ;
- Les prévisions établies au cours de l'année 2024, n'ont été que partiellement réalisées, ce qui fait peser des incertitudes sur la capacité future de la filiale à générer des flux économiques lui permettant d'honorer ses engagements et de dégager des bénéfices ;

Jusqu'à la date du présent rapport, aucun revenu n'a été enregistré par cette société en 2025.

Compte tenu de ces éléments, nous avons identifié un risque de perte de valeur sur les titres détenus dans la société « CELLCOM Retail », pour lesquels seulement une provision partielle a été constituée.

Notre réponse à ces risques

Pour adresser les risques précités, nos travaux ont consisté notamment à réaliser les procédures suivantes :

- Réalisation d'entretiens avec la Direction Générale, visant à prendre connaissance des perspectives d'activité et des mesures prévues pour restaurer la rentabilité de la filiale ;
- Discussion du sujet avec les membres du comité d'audit, afin de comprendre l'intention du groupe par rapport à la continuité des activités de cette entité et aux actions visant à la redresser ;
- Obtention d'un business plan traduisant les résultats attendus des actions de redressement prévues ;

- Revues critique du business plan transmis, incluant des hypothèses de chiffre d'affaires, de coûts opérationnels et de marges futures ; et vérification des réalisations par rapport aux prévisions ;
- Obtention d'une lettre de confort émise par le groupe, exprimant son engagement à assurer le soutien financier de la filiale, notamment à travers le règlement des dettes intergroupe en cas de besoin, dans le cadre du plan de restructuration ;
- Vérification du caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

5. Rapport de gestion du Groupe

La responsabilité du rapport de gestion du Groupe incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les Etats Financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Groupe dans le rapport de gestion du Groupe par référence aux données figurant dans les Etats Financiers consolidés.

Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du Groupe, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers consolidés

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des Etats Financiers consolidés, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider le Groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation.
Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre

à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne du Groupe

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant promulgation de la réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du Groupe.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la Direction.

Sur la base de nos travaux nous avons conclu que le processus de tenue de la comptabilité et d'arrêté des états financiers au niveau de la filiale « CELLCOM RETAIL » présente des insuffisances significatives ayant résulté en des défaillances dans la justification de certains comptes présentés au niveau des états financiers. Ces éléments sont décrits de manière détaillée au niveau de la section : Fondement de notre opinion avec réserves.

A l'exception, du point sus indiqué, nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les Etats Financiers consolidés.

2. Respect des délais de publication des Etats Financiers et de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994, portant réorganisation du Marché Financier, telle que modifiée par les textes subséquents, la société mère « CELLCOM SA » est tenue de déposer ou d'adresser, sur supports papiers et magnétiques, au Conseil du Marché Financier et à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dans un délai maximum de quatre mois à partir de la date de clôture de l'exercice comptable, les Etats Financiers individuels et consolidés, les rapports du ou des commissaires aux comptes, les rapports de gestion, l'ordre du jour et le projet des résolutions proposées par le Conseil d'Administration.

Par ailleurs en application de l'article 3 Bis de la même loi, la société est tenue de publier dans les mêmes délais, ses Etats Financiers accompagnés du texte intégral de l'opinion du commissaire aux comptes au Bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis.

Ces dispositions n'ont pas été observées.

3. Capitaux propres de la filiale « CELLCOM Retail »

Les fonds propres de la société « CELLCOM Retail » accusent au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2024 des soldes négatifs en raison des pertes subies au cours des exercices antérieurs. Conformément aux dispositions de l'article 142 du Code des Sociétés Commerciales, une Assemblée Générale Ces dispositions n'ont pas été observées par la société « CELLCOM Retail ». Extraordinaire doit être convoquée dans les 2 mois de la constatation des pertes pour se prononcer, s'il y a lieu, sur la dissolution anticipée de la société. Si la dissolution n'est pas décidée, la société est tenue de réduire ou d'augmenter le capital social d'un montant au moins égal à celui des pertes.